

L'Economie Sociale et Solidaire dans ma ville

Guide de l'ESS à destination des
candidat.es aux élections municipales

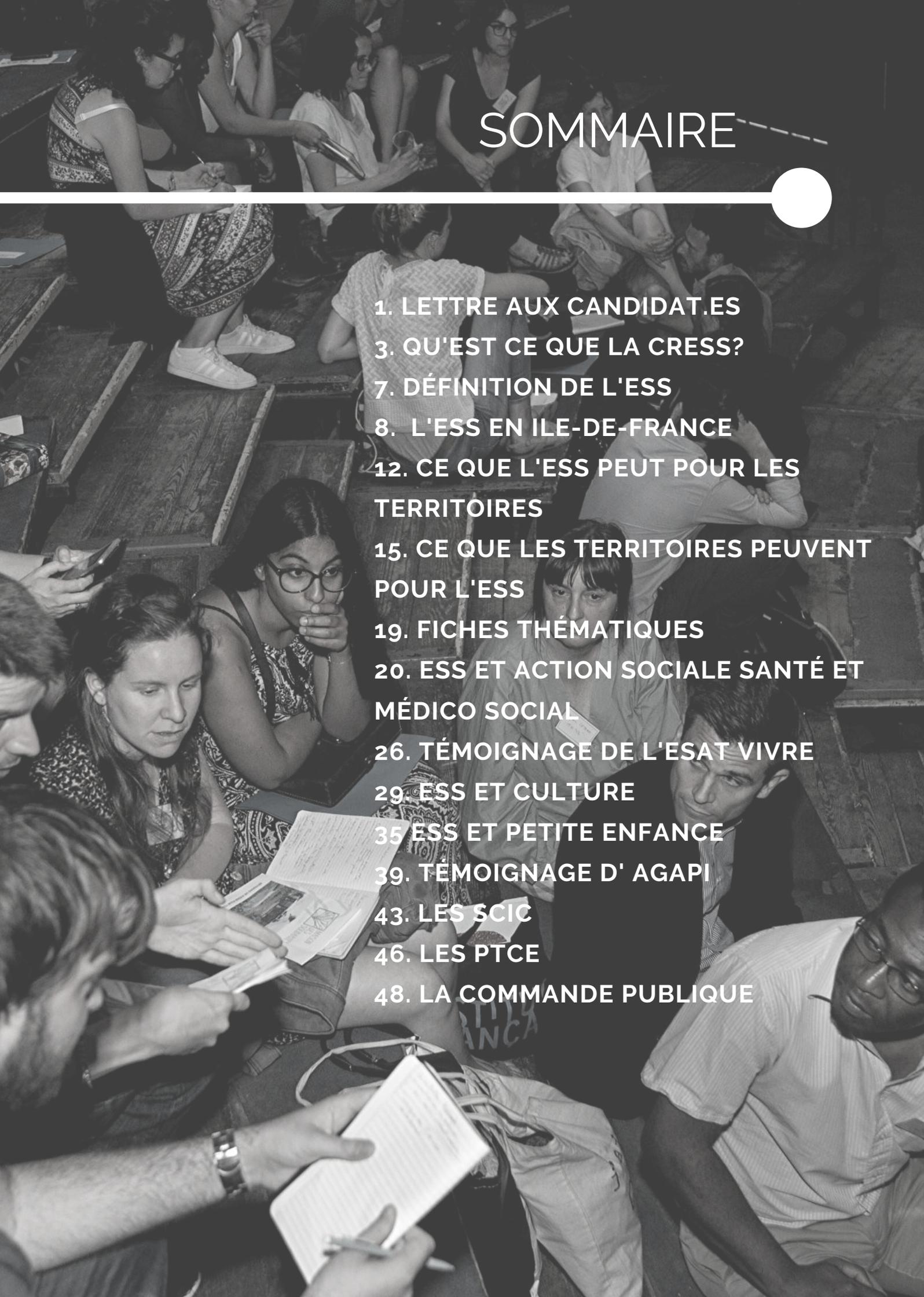


cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire Ile-de-France

AVANT PROPOS

Ce guide pratique porte l'ambition de devenir un outil précieux pour promouvoir l'ESS à l'échelle municipale. Néanmoins, il n'a pas vocation à s'imposer comme l'alpha et l'oméga des initiatives qui peuvent être pensées en la matière à l'échelle de la ville. Cela serait d'ailleurs impossible, car c'est justement l'adaptation aux problématiques de chaque territoire qui rend l'ESS si diverse et innovante. La Cress se donne cependant pour objectif de donner des pistes de réflexion et des idées d'outils pour favoriser l'impulsion de politiques territoriales de l'ESS



SOMMAIRE

1. LETTRE AUX CANDIDAT.ES
3. QU'EST CE QUE LA CRESS?
7. DÉFINITION DE L'ESS
8. L'ESS EN ILE-DE-FRANCE
12. CE QUE L'ESS PEUT POUR LES TERRITOIRES
15. CE QUE LES TERRITOIRES PEUVENT POUR L'ESS
19. FICHES THÉMATIQUES
20. ESS ET ACTION SOCIALE SANTÉ ET MÉDICO SOCIAL
26. TÉMOIGNAGE DE L'ESAT VIVRE
29. ESS ET CULTURE
35. ESS ET PETITE ENFANCE
39. TÉMOIGNAGE D' AGAPI
43. LES SCIC
46. LES PTCE
48. LA COMMANDE PUBLIQUE

LETTRE AUX CANDIDAT.ES

1

Chèr.es élu.es, et futur.es élues,

Vous l'avez peut-être déjà croisée à travers les associations, les régies de quartier, ou encore les coopératives et mutuelles, cette forme d'économie non-lucrative qui fourmille sur les territoires. Actrice quotidienne de la vie des communes, ce sont les citoyen.nes qui s'organisent depuis plus de deux siècles pour améliorer leur quotidien qui composent les différentes formes de structures d'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale et solidaire est avant tout un mode d'entreprendre, pourvu de fortes valeurs de solidarité, de partage, et de démocratie. En portant une autre idée de l'économie, les structures de l'économie sociale et solidaire usent de capacités d'innovation pour toujours mieux porter les attentes des citoyens.

Innovation en termes de moyens, via des modèles de ressources humaines et financières hybridés. Innovation en termes démocratique, avec des entreprises qui mettent en place des mécanismes qui donnent sa place à chacun, garantissant le principe d'« une personne, une voix » dans chacune de ses structures, de la SCOP (Société Coopérative Ouvrière et Participative de Production) à l'association en passant par les mutuelles ou plus récemment au sein de nouvelles formes d'entreprises sociales depuis 2014.

Enfin, innovation sociale grâce à des projets qui s'adaptent aux nouveaux besoins de la société. Que ce soient les tiers-lieux et les CAE (Coopérative d'activité et d'emplois), qui réunissent des entrepreneurs indépendants sous statut salarié, comme alternative à l'auto-entrepreneuriat qui créent des solutions aux nécessités générées par les modes de travail. Ou encore les AMAP Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne permettant le lien direct entre agriculteurs et consommateurs et supermarchés coopératifs portant une action directe sur l'accès à une consommation plus responsable. Sans oublier dans nos centres villes les ressourceries qui en plus de dynamiser le lien social local, prônent et aident à une consommation durable et raisonnée. L'ESS regorge de réponses innovantes aux besoins des habitant.es. Cette richesse lui vient de sa diversité.

LETTRE AUX CANDIDAT.ES

2

Présente dans de nombreux secteurs comme la transition écologique dont l'énergie ou l'économie circulaire, la santé, la restauration, le BTP, la formation ou l'artisanat dans ses divers métiers...elle y prouve depuis des années qu'il est possible de développer une activité collective, respectueuse des humains et de la planète. Pourtant bien souvent mise à rude épreuve cette économie citoyenne, a démontré sa résilience envers les crises économiques du passé.

La Loi ESS de 2014 a permis la reconnaissance par les pouvoirs publics de cette forme d'économie ouvrant des perspectives de partenariats entre et avec les entreprises de l'ESS. Cette reconnaissance et les outils légaux en découlant permettent à l'ESS d'accélérer son développement. Que ce soit pour l'ESS ou pour les collectivités locales franciliennes, les enjeux des prochaines années sont de taille. Les Jeux Olympiques de Paris en 2024, l'arrivée de nouvelles lignes de transports, l'importante mutation des territoires nous imposent de redoubler d'efforts sur les retombées sociales solidaires écologiques et démocratiques que vont engendrer ces grandes transformations. La chambre régionale de l'ESS d'Ile-de-France (la Cress IdF) a vocation à regrouper les entreprises de l'ESS franciliennes de tous statuts. Agissant en partenariat avec de nombreuses collectivités locales et le Conseil Régional, la Cress développe différentes actions qui facilitent la création d'entreprises de l'ESS sur les territoires, particulièrement dans les filières stratégiques comme la transition écologique.

A l'approche des élections municipales, les acteur.trices de l'ESS rassemblés par la Cress ont souhaité vous dédier ce guide. Conçu comme un kit de l'ESS vous y trouverez des explications sur ce que l'ESS représente et porte, des fiches thématiques représentant un panel non exhaustif de secteurs couverts par l'ESS, des témoignages de structures de l'ESS, et enfin quelques outils dont vous pouvez vous saisir pour favoriser de développement de l'ESS sur vos territoires. Portant ses valeurs au cœur de son action, l'ESS, engagée dans l'ancrage territorial ne pourra développer son utilité sociale sans ceux qui sont la traduction républicaine de la volonté de nos concitoyens : nos élu.es.

Je vous souhaite une agréable lecture,
Eric FORTI

QU'EST CE QUE LA CRESS ?

3

La Chambre Régionale de l'économie Sociale et Solidaire d'Île-de-France accompagne le développement et la promotion de l'économie sociale et solidaire sur l'ensemble du territoire régional. Ses missions sont encadrées par l'article 6 de la loi ESS de 2014.

Fédérer l'Economie Sociale et Solidaire Francilienne

L'économie sociale et solidaire francilienne compte un grand nombre d'organisations dont la richesse tient en grande partie aux réponses qu'elles formulent face aux besoins sociaux. Culture, modes de production, environnement, santé et bien plus, nos structures accompagnent les femmes et les hommes dans leur quotidien et tout au long de leur vie. Au cœur des enjeux de cohésion sociale et de citoyenneté, son expression est complexe, multiple et transversale. Il fallait donc bien un lieu d'échange, au carrefour de leurs spécificités et points communs pour leur permettre de façonner cette économie au service des humains et de leur territoire.



QU'EST CE QUE LA CRESS ?

4

AVEC QUI ?



A l'image de l'ESS ses membres sont très variés et on y retrouve des têtes de réseaux comme des entreprises. La Cress compte plus d'une centaine d'adhérents directs et en représente plusieurs centaines d'autres par le biais des fédérations qu'elle réunit. On compte parmi ses adhérents : La mutuelle MGEN Ile-de-France, l'établissement culturel le 100ecs, l'URIOPSS fédérant la branche médico-sociale, l'URSCOP pour les coopératives, ESS'pace tiers lieu Parisien, la Ligue de l'Enseignement ou encore Mam'Ayoka traiteur solidaire.

Il font partie de nos adhérents :



QU'EST CE QUE LA CRESS ?

5

Animer l'économie sociale et solidaire en Île-de-France

Lieu d'échanges entre organisations franciliennes de l'ESS indifféremment de leur forme juridique, la Cress est le réseau des structures ayant fait le choix d'une économie durable sur les plans de la performance économique et de l'utilité sociale. Facilitatrice de rencontres professionnelles, elle est le creuset où les expertises de nos adhérents se mettent au service d'une stratégie globale d'animation des territoires, et des filières.



Accompagner la croissance des organisations

Informar, orienter les structures vers l'accompagnement, ou encore recenser les bonnes pratiques et outiller pour l'amélioration de celles-ci, la Cress œuvre pour le renforcement des modèles portés par l'ESS et ses modes d'entreprendre. Forte de son large réseau, elle s'attache à augmenter le potentiel de synergies coopératives et les opportunités de développement de partenariats entre structures.

QU'EST CE QUE LA CRESS ?

6

Représenter les structures face aux pouvoirs publics

Les prérogatives de la loi portant sur l'ESS de 2014 légitiment les missions des Cress et leur rôle de représentation des organisations face aux pouvoirs publics. Interlocutrice privilégiée des collectivités territoriales et de la région, elle contribue à l'orientation des politiques publiques en matière de développement économique. Alertée, elle veille sur la prise en compte de ses modes d'entreprendre et améliore la connaissance des acteurs publics. Enfin, par souci de la pérennité de son champ, elle assure aux organisations de l'ESS un climat favorable à leur soutenabilité.



Promouvoir les initiatives socialement utiles

Soutenir le développement de l'ESS sur l'ensemble de la région, c'est aussi permettre de visibiliser les initiatives porteuses de sens et créatrices de liens sociaux sur les territoires. La Cress met au cœur de son action la valorisation de ces projets et agit pour la reconnaissance de leurs porteurs et porteuses. Ce travail de mise en lumière passe aussi bien par des actions ponctuelles à destination du grand public que par un travail quotidien auprès des partenaires et institutionnels.

DÉFINITION DE L'ESS

7

L'économie sociale et solidaire est un champ économique qui recoupe des organisations ayant pour objet la mise en œuvre de la solidarité et la réponse à des besoins sociaux.

Définie par la loi de Juillet 2014 dite loi Hamon, son existence est bien antérieure. Elle se compose de structures associatives, coopératives, mutualistes, fondations et entreprises sociales qui ont fait le choix d'un mode de fonctionnement participatif et démocratique. Elle est présente dans de nombreux domaines économiques tels que l'agriculture, l'énergie, la banque, le développement durable, ou encore la mode ou la restauration. Collective et non lucrative, elle est porteuse d'un projet de société où la richesse émanant de l'activité productive est un moyen et non une finalité.

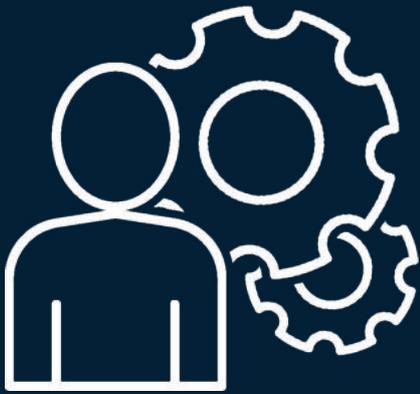
Elle aspire à une juste rémunération des activités humaines, à la durabilité environnementale et la consolidation des liens sociaux. Enfin, l'Économie Sociale et Solidaire est une économie locale.

Ancrée dans les territoires, elle s'appuie sur des adhérents, des sociétaires, des bénévoles et des salariés engagés dans une démarche de développement d'emplois de proximité et génératrice de mieux vivre.



Chiffres généraux

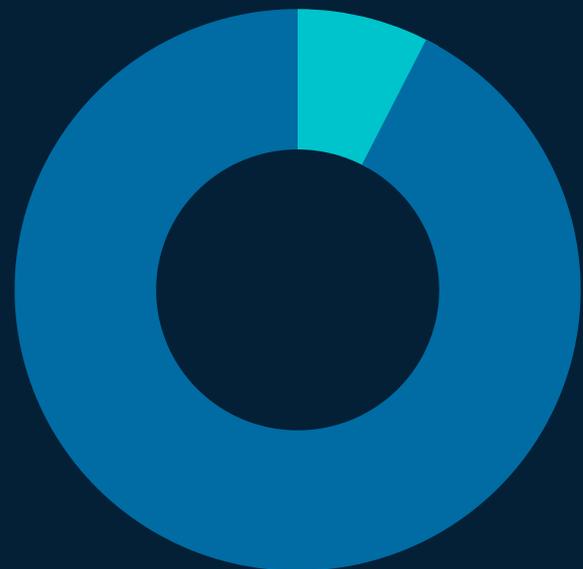
L'Economie sociale et solidaire compte 33200 établissements employeurs en Île-de-France Soit 7,5% de l'emploi privé. Un chiffre un peu plus bas que la moyenne nationale expliqué par la forte présence de sièges sociaux hors ESS établis en région parisienne.



33220

ETABLISSEMENTS
EMPLOYEURS

Emplois privés ESS
7.5%



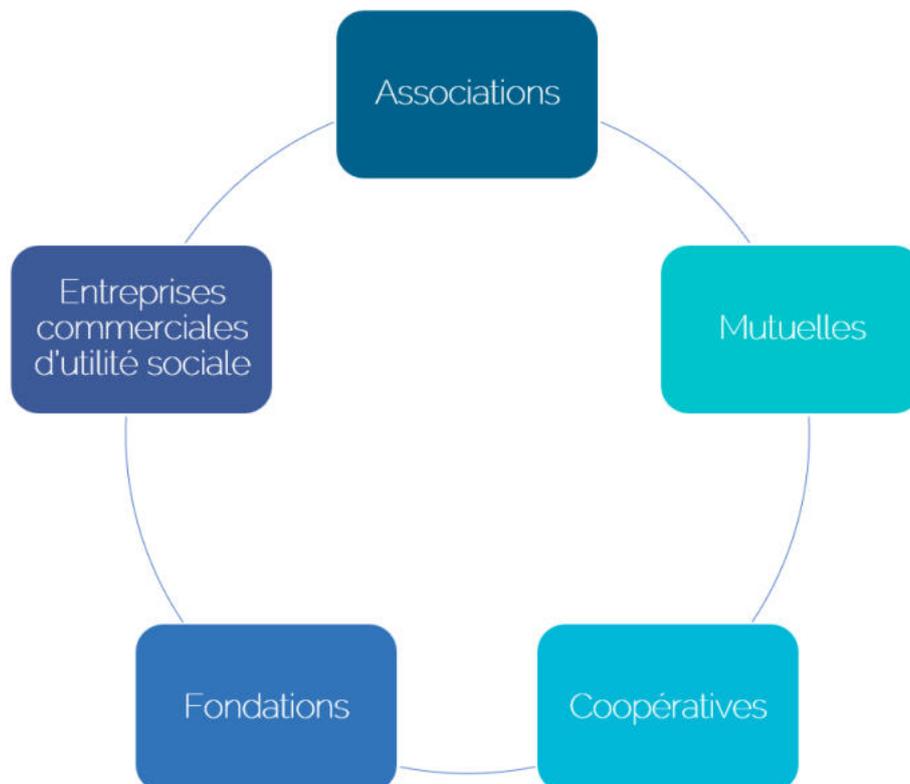
Emplois privés hors ESS
92.5%

L'ESS EN ÎLE DE FRANCE

9

Composition de l'ESS en Île de France :

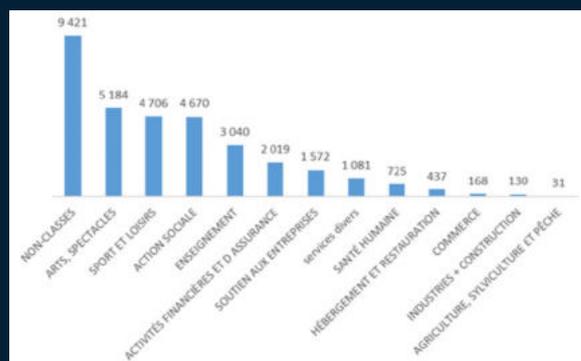
Les associations représentent la part la plus importante des structures de l'ESS à l'échelle régionale. On compte 2000 coopératives franciliennes, dont la plupart sont dans le secteur des assurances et activités financières. Les mutuelles sont les structures qui concentrent le plus grand nombre de salarié-es par établissement. L'Île-de-France réunit 34% des fondations sur son territoire et 40% des emplois de ce statut. Ceci témoigne de la concentration régionale de celui-ci.



Répartition par secteurs

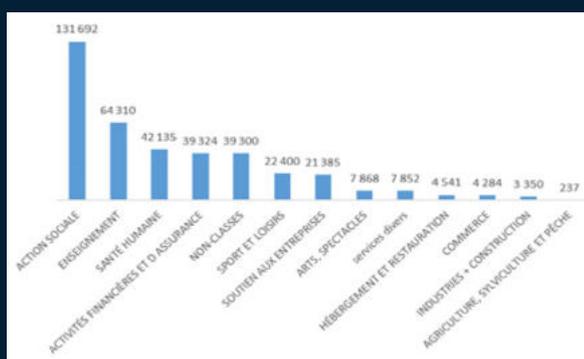
Les établissements non classés* (9 500 établissements) représentent la plus grande partie des structures de l'ESS, s'en suivent les arts et spectacles (5 200 établissements), les sports et loisirs (4 700 établissements) et l'action sociale (4 700 établissements).

*Les établissements non classés (correspondant notamment aux structures déclarés comme "fonctionnant par adhésion volontaire."



Nombre de structure ESS par secteur d'activité en Ile de France

Répartition par emplois

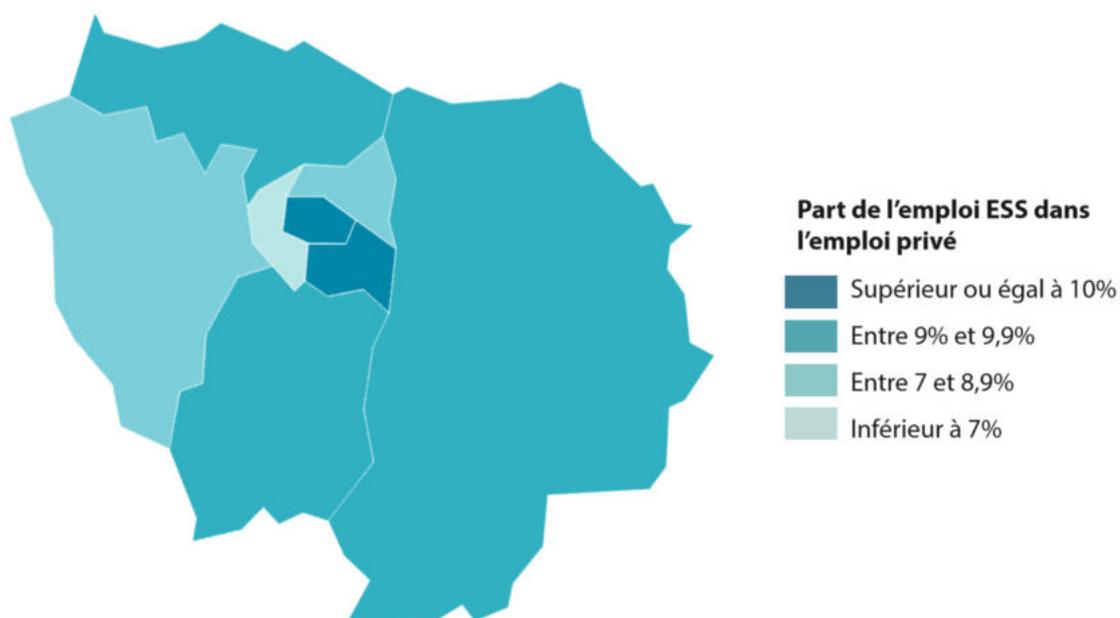


Nombre d'emplois ESS par secteur d'activité en Ile de France

L'action sociale regroupe le plus grand nombre de salarié.e.s en Île-de-France (131 700), devant l'enseignement (64 300 salarié.e.s), la santé (42 100 salarié.e.s) et les activités financières et d'assurance (39 300 salarié.e.s).

Cartographie de l'ESS en Île-de-France

L'ESS est présente à travers toute l'Île de France, cependant sa répartition est nuancée en fonction des territoires :



Cartographie de la part d'emploi ESS par département.

CE QUE L'ESS PEUT POUR LES TERRITOIRES

12

Création d'emploi

C'est parce qu'elle est ancrée dans les territoires que l'ESS crée son activité en lien avec les besoins de ceux qui les composent. Ainsi elle arrive à relever les défis posés par la société grâce à un mode d'entreprendre collectif, démocratique, garantissant l'utilité sociale.

Les structures composant l'ESS assurent alors un emploi non délocalisable et nécessaire au territoire. C'est le cas par exemple des centres de santé, des associations sportives et culturelles, ou des tiers-lieux.



Des emplois solidaires :

En plus de ceux-ci les structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), vont agir auprès des publics éloignés de l'emploi, en les accompagnant vers la reprise d'une activité, tout en agissant sur toutes les composantes satellites pouvant œuvrer à une amélioration de la situation des publics accompagnés : formations, accès au logement, orientation, etc.



CE QUE L'ESS PEUT POUR LES TERRITOIRES

13

Citoyenneté : Associatif Education Populaire

Si elle est un outil économique essentiel à la revitalisation des territoires, l'Economie sociale et solidaire dans les villes, est pour beaucoup la première porte vers l'apprentissage de la citoyenneté. Avec les premières rencontres associatives viennent les engagements vers l'action collective, la transmission des savoirs et des connaissances. Beaucoup de valeurs nécessaires à un mieux vivre ensemble.

C'est cette même vie associative, qui constitue pour certains jeunes habitants un filet de secours, la découverte d'un talent artistique, de capacités sportives, ou d'une passion radiophonique ne peuvent se faire dans beaucoup de communes que parce qu'il existe des associations permettant cet accès au sport et à la culture.



CE QUE L'ESS PEUT POUR LES TERRITOIRES

14

Répondre aux nouveaux défis de la société :



Les nouvelles problématiques posées par la société actuelle ont poussé les acteurs de l'économie sociale et solidaire à créer de nouvelles solutions. L'ESS a su ainsi relever de grands défis. Elle a remis du collectif au sein de l'auto-entrepreneuriat grâce aux CAE (coopératives d'activité et d'emplois), elle œuvre à la durabilité avec le concours par exemple des recycleries, elle crée des lieux de vie sur les territoires désertés notamment grâce aux tiers-lieux.

Réponses aux attentes démocratiques :

L'ESS est aussi un mode de démocratisation économique. Notamment car elle rend au citoyen sa capacité d'action sur l'Economie. Parce qu'elle a comme souci l'éternel renouvellement démocratique, elle demeure à l'heure actuelle la principale réponse aux besoins d'engagements et de solidarités.



Un Français sur quatre est bénévole, soit 12,5 Millions de personnes

CE QUE LES TERRITOIRES PEUVENT POUR L'ESS

15

Si l'ESS peut œuvrer en faveur de l'épanouissement des territoires, elle ne peut le faire sans les territoires en question. L'Economie Sociale et Solidaire est certes une forme d'économie par et pour les citoyens. Cependant l'action et les politiques menées par les collectivités territoriales sont décisives pour la capacité d'agir de ces structures. Bien que peu connus, les collectivités disposent d'outils pour faciliter l'implantation et la pérennité des structures de l'ESS sur leurs territoires.

La problématique du foncier :

Comme énoncé précédemment l'ESS est une économie ancrée au territoire. Dans un cadre de raréfaction des subventions de fonctionnement, et d'augmentation du coût du m² dans certaines zones tendues, il est de moins en moins évident pour ces structures d'avoir accès au foncier. Les municipalités peuvent faciliter l'accès au foncier, par exemple en incluant une part d'ESS dans les locaux d'activités des nouveaux quartiers, ou en aménageant des loyers favorables aux structures non lucratives.



CE QUE LES TERRITOIRES PEUVENT POUR L'ESS

16

Les achats responsables :

L'ESS est présente dans de nombreuses filières et peut donc être prestataire de nombreux biens et services. Des mécanismes facilitants existent comme les marchés publics réservés aux structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et/ou ESS. Cependant rien n'empêche de faire appel à une structure de l'ESS pour les marchés n'excédant pas les 40K€. Ainsi, vous pouvez facilement intégrer les politiques d'achats ESS dans votre commune et par conséquent les aider en développant leur carnet de commande.



Sensibiliser

Qu'il s'agisse de votre équipe municipale, de vos agents, ou de la population. L'ESS bien que très présente dans nos vies de citoyens souffre souvent de manque de reconnaissance et de la méconnaissance du modèle par ses interlocuteurs publics comme privés, ceci peut complexifier relations et démarches administratives. Sensibiliser aussi pour encourager l'entrepreneuriat collectif, et ceci dès le plus jeune âge.

CE QUE LES TERRITOIRES PEUVENT POUR L'ESS

17

Accompagner :

Après avoir fait émerger des vocations, il s'agit créer les conditions pour faire émerger les structures de l'ESS (et les pérenniser) Ceci nécessite un accompagnement facile d'accès et de qualité. Vous pouvez renforcer les structures de l'accompagnement en œuvrant à leur bon fonctionnement, mais aussi en informant et en orientant vers les structures existantes.



Subventionner :

Rares sont les structures dont l'activité ou le projet présente un intérêt général local, et qui peuvent se passer de subvention.

Elles sont la manifestation du soutien à l'activité de l'association dont celle-ci a pris l'initiative. Quel que soit sa forme, elle permet à la structure de se sentir reconnu pour ses missions d'intérêt général mais aussi d'expérimenter et développer des projets à forte utilité sociale et environnementale. Vous trouverez au cours des prochaines pages des exemples d'initiatives, des témoignages, de l'inspiration ainsi que des exemples d'outils vous permettant d'impulser votre politique ESS.



Ground
Épicerie

CHILAM

SCUINA

3



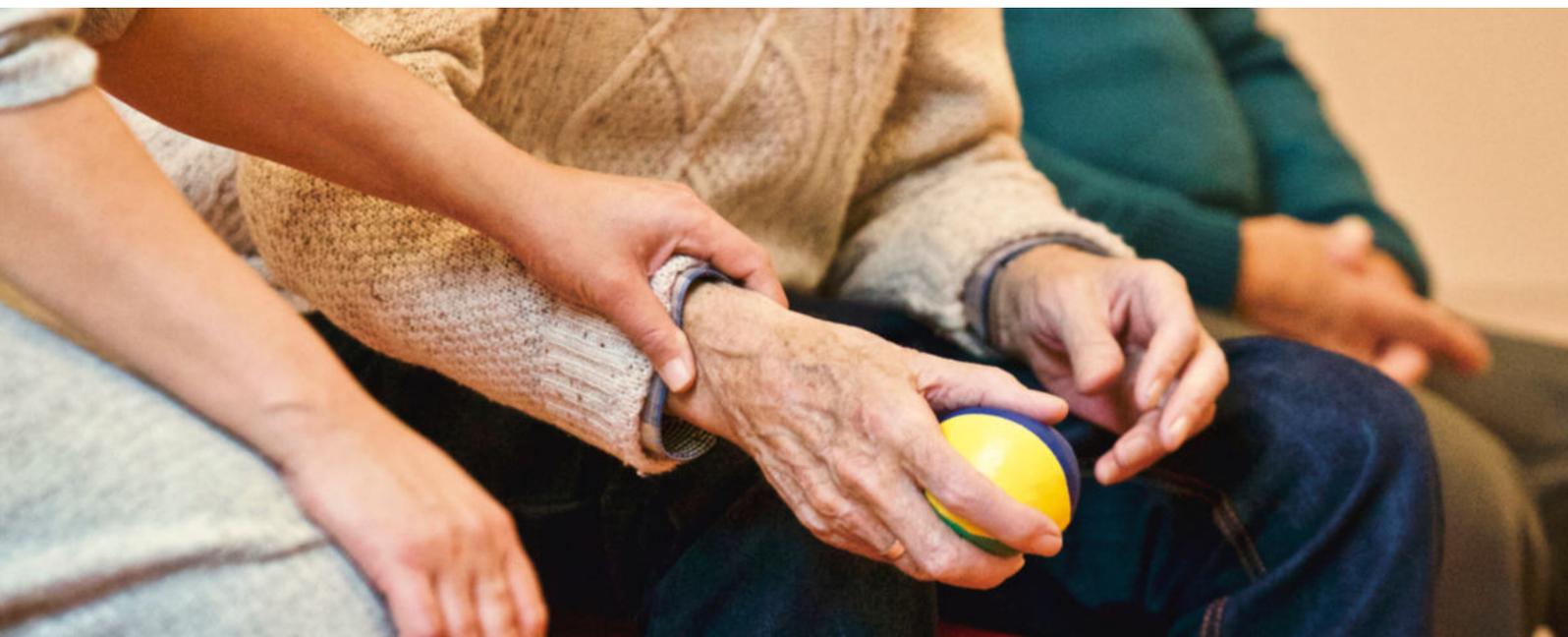
FICHES THÉMATIQUES

ESS ET ACTION SOCIALE, MEDICO-SOCIALE ET SANTÉ

La Région Ile-de-France est à la fois la Région la plus riche et la plus jeune de France. Les indicateurs de santé y sont globalement aussi meilleurs. Cependant, les inégalités territoriales y sont grandes. La Région capitale, ou Région monde, se caractérise par la présence de populations particulièrement touchées par des difficultés spécifiques : précarité des ressources économiques (14% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté) et des conditions de travail, temps de transport longs, difficultés de logement et insalubrité, exposition au bruit ou à la pollution, difficultés d'accès aux soins, vulnérabilité liée notamment aux migrations.

La Région concentre les $\frac{3}{4}$ des bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat (AME). Tous ces déterminants sociaux ou économiques font donc de la Région francilienne la Région la plus inégalitaire et ont de plus un impact négatif sur la santé des franciliennes et des franciliens.

Dans ce contexte, les acteurs de l'Economie sociale et solidaire jouent un rôle particulièrement important et pertinent pour apporter des réponses à des besoins non ou mal pourvus. C'est un aspect incontournable de leur utilité sociale.



ESS ET ACTION SOCIALE, MEDICO-SOCIALE ET SANTÉ

21

DES RÉPONSES D'UN SECTEUR NON LUCRATIF A DES BESOINS ESSENTIELS

Ce secteur regroupe des réalités diverses que l'on peut regrouper autour de 7 grands thèmes :

Les adultes et les enfants en situation de handicap

Les acteurs de l'ESS gèrent des structures d'accompagnement avec ou sans hébergement tels que les établissements et services d'aide par le travail (ESAT), les entreprises adaptées (EA), les instituts médico-éducatifs (IME), les instituts médico-pédagogiques (IMP), les instituts d'éducation motrice (IEM), les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), les instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP), les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), les foyers de vie, les maisons d'accueil spécialisées (MAS), les foyers d'accueil médicalisés (FAM), les accueils de jour. Entre le domicile individuel indépendant et l'hébergement collectif, de nouvelles formules d'habitat se développent et bénéficient des interventions des professionnels et du plateau technique de ces différentes structures : appartements partagés, appartements en diffus, etc. Des dispositifs « hors les murs » émergent aussi, et ce dans le cadre d'une société plus inclusive.



ESS ET ACTION SOCIALE, MEDICO-SOCIALE ET SANTÉ



Les personnes vieillissantes

Parmi les structures gérées par des acteurs de l'Economie sociale et solidaire on retrouve : des établissements pour personnes âgées en perte d'autonomie voire dépendantes (EHPAD), des établissements pour personnes âgées (EHPA), des résidences autonomie (les ex logements foyers), des accueils de jour, de l'hébergement temporaire, des plateformes gérontologiques, etc. Il existe aussi des dispositifs spécifiques, rattachés à des EHPAD, pour des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés (unités adaptées par ex.). Le dispositif « EHPAD hors les murs » est promu pour permettre aux personnes âgées de vivre chez elles tout en étant accompagnées comme dans un EHPAD et bénéficiant des services et des activités qui y sont proposés.

L'aide à domicile

Les personnes qui travaillent dans les services d'aide à domicile assurent l'accompagnement des personnes handicapées et des personnes âgées en perte d'autonomie voire dépendantes pour ce qui est des actes de la vie quotidienne, à domicile.

Ce sont, les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) qui emploient des auxiliaires de vie, les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD – aides-soignant.es ; infirmier.ères), les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD), etc. Pour ces deux derniers thèmes, il demeure cependant certaines conditions à remplir : les formations, les rémunérations, l'encadrement.

Un autre élément doit être développé ; il s'agit de la silver économie visant à la fois les populations concernées mais également la création d'emploi ; c'est également la possibilité de lutter contre les déserts médicaux nombreux en Région Ile-de-France.



Enfance et famille

Les structures gérées par les acteurs de l'Economie sociale et solidaire pour les enfants et les familles relèvent de l'accueil de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse et du soutien à la parentalité. Les actions participent à la fois de la prévention et du traitement des situations de mise en danger des enfants. Les dispositifs de la protection de l'enfance sont fragilisés par la diminution des contrats jeunes majeurs (qui conditionnent la poursuite de l'accompagnement aux 18 ans du jeune pour lui permettre d'être autonome en terminant ses études, en obtenant un emploi, un logement). L'arrivée de mineurs non accompagnés est un autre défi et une urgence à agir.

Personnes en situation d'exclusion

Différents services et établissements existent pour les personnes en situation d'exclusion. Au-delà de l'hébergement ou du logement, l'accompagnement global qui est mis en place conditionne leur réinsertion. Les services intégrés d'accueil et d'insertion (SIAO) orientent les personnes à la rue vers de l'hébergement d'urgence, lorsque les dispositifs ne sont pas saturés. Les lieux d'hébergement collectifs sont notamment les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les centres d'hébergement d'urgence. Des CHRS « en diffus » se développent aussi, avec la mise à disposition d'appartements autonomes.



ESS ET ACTION SOCIALE, MEDICO-SOCIALE ET SANTÉ

24



La santé

Les acteurs de l'Economie sociale et solidaires interviennent notamment dans le champ de la santé par l'intermédiaire de centres médicaux et dentaires, d'établissements d'hospitalisation et de structures de soins de suite et de réadaptation, des services d'hospitalisation à domicile (HAD), mais ils proposent également des contrats « assurance complémentaire santé » pour limiter les restes à charges.

La prévention et la promotion de la santé

Différents services et établissements existent pour les personnes en situation d'exclusion. Au-delà de l'hébergement ou du logement, l'accompagnement global qui est mis en place conditionne leur réinsertion. Les services intégrés d'accueil et d'insertion (SIAO) orientent les personnes à la rue vers de l'hébergement d'urgence, lorsque les dispositifs ne sont pas saturés. Les lieux d'hébergement collectifs sont notamment les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les centres d'hébergement d'urgence. Des CHRS « en diffus » se développent aussi, avec la mise à disposition d'appartements autonomes.

Les Associations de solidarité et les « vraies » mutuelles de santé démontrent chaque jour leur capacité à apporter des réponses innovantes aux besoins fondamentaux de la population et notamment des personnes « fragiles » en raison de leur âge, de leur niveau d'autonomie, de leur handicap ou de leur situation économique et sociale. Pour cela, elles s'appuient sur un bénévolat de gouvernance et d'activité et des équipes salariées, à la fois professionnelles et impliquées.

ESS ET ACTION SOCIALE, MEDICO-SOCIALE ET SANTÉ

25

LES ACTEURS DE LA SANTÉ ET DE LA SOLIDARITÉ EN ILE-DE-FRANCE

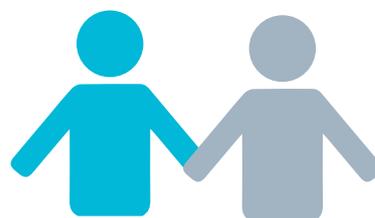
La mutualité française Île-de-France
1er acteur de prévention et promotion de
la santé après l'Assurance Maladie



18.000 salariés



205 mutuelles
adhérentes



un Francilien sur deux
protégé)

URIOPSS Île-de-France

1ère organisation du secteur des
solidarités et de la santé en Ile-de-France



500 membres



2400 établissements
et services



100 000 salariés



L'ESAT Vivre, propose aux personnes reconnues travailleurs handicapés et orientées par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, de construire avec elles un projet d'insertion socioprofessionnelle vers le milieu ordinaire de travail dans un délai moyen de 5-6 ans : c'est un ESAT tremplin. La structure à été créé en 1945 et agit sur le territoire de Châtenay-Malabry.

L'ESAT a 4 fonctions principales basées sur l'encapacitation des personnes accompagnées

- **Insertion sociale et professionnelle** : permettre aux personnes en situation de handicap d'être des acteurs sociaux et économiques
- **Bien-être et épanouissement de la personne** : favoriser les conditions d'un mieux-être permettant aux travailleurs de découvrir leurs capacités, de retrouver de la confiance en eux, de participer activement à leurs projets et au fonctionnement de l'ESAT
- **Élaboration d'un projet personnel d'insertion** : accéder à une identité professionnelle permettant de dépasser le sentiment de préjudice psychologique et social lié au handicap
- **Proposition d'un cadre structurant** : appréhender les règles de vie collective et développer toutes les actions complémentaires concourant à leur inclusion dans la société

TÉMOIGNAGE : ESAT VIVRE

27

Pour ceci elle utilise différents moyens et leviers appropriés pour permettre à chaque travailleur d'avancer dans son projet d'insertion :

- La construction d'un parcours professionnel basé sur une identité professionnelle (jardinier, fleuriste, agent de propreté, employé horticole) ;
- Un apprentissage technique à partir de travaux réels réalisés pour des clients ;
- Des soutiens sociaux, éducatifs et médico-sociaux ;
- Des paliers d'insertion milieu protégé/milieu ordinaire par le biais de stages, de mises à disposition individuelles ou collectives ;
- Des actions de formation

La préparation à la sortie de l'ESAT Vivre passe par une recherche d'emploi dans une entreprise ou dans un autre ESAT, une proposition de relais avec le service DELTA INSERTION de l'Association d'Entraide Vivre qui offre un suivi aux travailleurs devenus salariés en milieu ordinaire. Cette organisation permet une séparation progressive du secteur protégé, garant d'un maintien en milieu ordinaire de travail.



Une structure ouverte sur le territoire :

La jardinerie de l'ESAT (production florale entretien de bacs de plantes vertes) et l'atelier décoration florale sont ouvertes au public pour la vente de produits horticoles et participent à des manifestations horticoles des villes de la région pour vendre leurs produits. Un partenariat avec une entreprise d'insertion « les ateliers de Marcoussis » permet à l'ESAT d'être un lieu de distribution de paniers de légumes et de produits confectionnés par les personnes en insertion (soupes, coulis...).

TÉMOIGNAGE : ESAT VIVRE

28

Au-delà d'être un lieu ouvert de vente de produits horticoles aux citoyens de la ville de Châtenay-Malabry, les travailleurs réalisent des stages dans les services techniques de la mairie, dans les entreprises ou artisans de Châtenay-Malabry. La mairie vote un budget annuel pour accueillir des travailleurs dans le cadre de mise à disposition et a embauché un travailleur dans son service espaces verts.

La directrice de l'ESAT est administratrice du CCAS de Châtenay-Malabry et membre de la commission accessibilité et de la coordination médico-psycho-sociale.

Site internet [Http://www.esatvivre.com/](http://www.esatvivre.com/)

La culture, dont la signification et la portée se sont considérablement élargies, durant les dernières décennies, est essentielle pour un authentique développement de l'individu et de la société. La culture, telle que définie par l'UNESCO, donne à l'homme la capacité de réflexion sur lui-même. C'est elle qui fait de nous des êtres spécifiquement humains, rationnels, critiques et éthiquement engagés. C'est par elle que nous discernons des valeurs et effectuons des choix. C'est par elle que l'homme s'exprime, prend conscience de lui-même, se reconnaît comme un projet inachevé, remet en question ses propres réalisations, recherche inlassablement de nouvelles significations et crée des œuvres qui le transcendent.

La région Ile-de-France a de très loin la plus forte concentration d'artistes exerçant tant au sein des arts vivants que des arts visuels et la plus importante offre culturelle du territoire. Par ailleurs, encore aujourd'hui une présentation sur la capitale est un passage quasi obligé pour tout artiste ou projet artistique voulant obtenir une reconnaissance auprès des institutions culturelles nationales.

Pour autant, la région capitale se caractérise aussi par les conditions de vie et de travail les plus difficiles au niveau national et abrite un nombre considérable d'artistes touchés par la précarité.

Dans ce contexte, les acteurs de l'Economie sociale et solidaire jouent un rôle particulièrement important pour apporter des réponses à des besoins non ou mal pourvus par les collectivités territoriales, et dans le cas de réponses concurrentielles au service public pour des coûts de fonctionnement bien moindres preuve de leur utilité sociale et de leur efficacité économique pour répondre aux besoins du secteur culturel.

La mutualisation d'espaces de travail et de création

Les acteurs de l'ESS gèrent des plateaux techniques (ateliers d'art plastiques, espace de répétitions, studios enregistrements, studio photo et vidéo...) fortement mutualisés permettant l'accès à moindres coûts et à un large public, professionnel comme amateur, aux équipements nécessaires à la création et aux pratiques artistiques et culturelles. Ils complètent ainsi largement l'offre offerte par les collectivités territoriales.



Le soutien à la diffusion

Une diffusion en Ile-de-France et plus particulièrement à Paris, reste un enjeu essentiel pour les acteurs de la culture. Cependant ce « passage obligé » crée une pression économique importante sur les créateurs culturels, la majorité des lieux qui leurs sont accessibles pratiquant une politique de prix élevés. Dans ce cadre, les espaces mutualisés menant une politique non lucrative restent les derniers espaces de diffusion accessibles pour de nombreux créateurs.

L'éducation populaire

L'éducation populaire a pour vocation de développer une compréhension critique de la société. Il s'agit de donner les moyens de comprendre le monde pour pouvoir le transformer. Il s'agit donc au travers des vecteurs de l'analyse, mais aussi de la pratique ou de la perception des œuvres de l'esprit de développer la compréhension du monde : remettre en question et déconstruire ce qui paraît être des évidences, développer la capacité à avoir prise sur le monde : dépasser notre auto-censure, développer notre pouvoir d'agir, notre audace, oser, et pour cela, apprendre en faisant, expérimenter, nous autoriser à tenter et donc parfois à échouer.

L'accompagnement économique des artistes professionnels en difficulté économique

En relation avec Pôle emploi et les espaces d'insertion, les acteurs de l'ESS forment et accompagnent les artistes professionnels en difficultés sociales à comprendre le fonctionnement, les enjeux et les transformations du secteur culturel et de son économie, notamment vis-à-vis du bouleversement provoqué par l'arrivée du numérique et des réseaux sociaux (disparition de certaines professions, transformation radicale des processus de communication, arrivée de nouveaux médias...)

Les structures de l'ESS proposent également des offres de gestion et d'administration associatif ou mutualisés permettant la gestion et l'administration de petites structures de façon professionnelle avec des coûts réduits

L'éducation Artistique

L'éducation artistique et culturelle est essentielle pour l'épanouissement de l'humain.

Elle contribue à la formation du jugement, du goût et de la sensibilité. Elle enrichit la perception du réel, ouvre l'esprit à la diversité des situations humaines, invite à la réflexion sur ses propres opinions et suscite des émotions esthétiques. Par ailleurs, en donnant des repères communs, elle participe à la construction du sentiment d'appartenance à la communauté des citoyens. Parent pauvre de l'éducation nationale, elle est largement portée par des acteurs de l'ESS qui par leur rapport de proximité et la diversité de leurs domaines d'éducation comme de leurs méthodes pédagogiques, permettent à chacun de trouver une offre adaptée tant à sa recherche qu'à ses ressources.

Les associations et les sociétés coopératives d'intérêt collectifs démontrent chaque jour leur capacité à apporter des réponses innovantes aux besoins culturels de la population et notamment des personnes victime d'exclusion, aussi bien sociale que culturelle, en raison de leur origine, de leur handicap, de leur lieu de résidence ou de leur situation économique et sociale. Pour cela, elles s'appuient sur un bénévolat de gouvernance et d'activité et des équipes salariées professionnelles et impliquées.

ESS ET CULTURE : CHIFFRES ET RECOMMANDATIONS

33

Les structures de l'ESS sont des actrices majeures de la culture
L'ESS dans la culture en Île-de-France c'est :

6300

Structures culturelles de l'ESS soit près d'un cinquième des structures culturelles.



1/4 des structures du patrimoine



2/3 du spectacle vivant

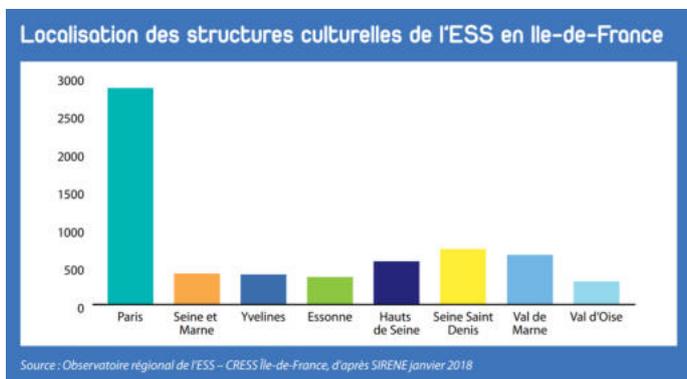


3/4 des structures de l'enseignement

98%

d'associations

une centaine de coopératives
et 27 fondations



Près de la moitié des établissements sont concentrés à Paris

ESS ET CULTURE : CHIFFRES ET RECOMMANDATIONS

L'Observatoire régional de l'Economie Sociale et Solidaire (ORESS) a travaillé en 2018 à la publication d'une étude sur la culture et l'économie sociale et solidaire. Celle-ci a permis de dresser un état des lieux de la culture en Île-de-France, et d'identifier les carences en terme de politiques culturelles. L'ORESS nous délivre ses recommandations à destination des élu.es locaux.

- Valoriser l'impact social des structures culturelles
- Soutenir les initiatives: la création et le développement des Coopératives d'Activités et d'Emploi, Groupements d'employeurs et PTCE
- Soutenir la structuration collective des acteurs
- Sensibiliser et informer les structures sur les statuts juridiques de l'ESS
- Agir sur l'accès des structures culturelles à l'accompagnement en milieu rural
- Mobiliser les organismes financeurs sur l'orientation des structures vers l'accompagnement
- Soutenir la stabilité financière des structures
- Soutenir les outils financiers mutualisés (fonds propres communs...) et aux expérimentations sur les ingénieries financières

ESS ET PETITE ENFANCE

Avec un taux de natalité record en Europe, et ce, malgré un léger recul ces 2 dernières années, la France présente un dynamisme démographique exceptionnel. C'est tout particulièrement le cas en Ile-de-France, qui, à elle seule, représente en 2016 23% des naissances métropolitaines. Aussi, la gestion de l'offre d'accueil Petite Enfance constitue un des défis majeurs pour les Collectivités Locales de la région. De plus, les disparités existant sur un même territoire, rassemblant les écarts de niveaux de vie les plus importants, le facteur d'adaptation est primordial. Afin de répondre à cet enjeu, les collectivités peuvent faire le choix de faire appel à des partenaires afin de développer des solutions innovantes à destination de leurs concitoyens.

Dans ce contexte, les acteurs de l'Economie sociale et solidaire jouent un rôle particulièrement important et pertinent pour apporter des réponses à ces besoins d'adaptation envers toutes les populations.



L'ESS est présente depuis de nombreuses années dans le secteur de la petite enfance. Les statuts des structures qui accueillent des tout-petits sont divers : crèches mutualistes, coopératives, gros établissements parapublics, crèches parentales associatives, etc. L'ESS a développé des solutions permettant de s'adapter à toute la complexité que représente la gestion de la petite enfance sur le territoire. Ceci a permis notamment le développement de systèmes comme les haltes garderies, les relais assistantes maternelles, ou encore les accueils enfants/parents. Plus récemment, des solutions de crèches coopératives ont émergé. De nombreuses d'entre elles se sont regroupées au sein d'une SCIC « Coop petite enfance. » Elles se positionnent aussi bien sur la création de nouveaux établissements, que sur leur reprise.

Des solutions adaptées :

Ces structures, usant de leurs capacités d'innovations tant sociale que démocratique, ont réussi à créer une diversité d'offres et de services permettant de s'adapter aux besoins de chaque territoire. Parmi ces solutions innovantes on peut retrouver les crèches itinérantes, les établissements à horaires adaptées, etc.



Une gestion démocratique :

L'ESS permet aussi de faire face aux aspirations démocratiques, tant des usagers, que des collectivités et des salarié.es, grâce notamment au fonctionnement démocratique de l'ESS. Ceci permet de travailler en coopération avec toutes les parties prenantes du service petite enfance en assurant aussi la coopération avec les autres structures de l'ESS sur le territoire ou dans des domaines très spécifiques tels que l'accueil des personnes ou enfants en situations de handicap, et ou l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi, etc.



Le lien et la découverte par le ludique :

Il est impossible d'aborder le sujet de la petite enfance sans en passer par les enjeux de découverte et d'apprentissage inhérent à cet âge de la vie. Au-delà du soin particulier porté par les crèches ESS sur le sujet, des établissements y sont tout particulièrement dédiés. Les ludothèques par exemple sont très vertueuses : elles permettent la découverte et l'apprentissage par le jeu, la création de lien social et intergénérationnel, tout en constituant un lieu de vie commun.

Permettre à ces structures d'avoir accès au foncier, de sensibiliser par le jeu, ou encore de donner accès aux loisirs et divertissement à tous et toutes, c'est favoriser le lien de l'ensemble des habitants et habitantes.

Un impact au-delà de la petite enfance :

Les organisations associatives, mutualistes et coopératives souhaitent valoriser leur action qui, si elle est d'abord dirigée vers les jeunes enfants, impacte positivement l'ensemble du territoire d'implantation. Les modes d'accueil de la petite enfance ont en effet une fonction structurante sur les territoires et contribuent à leur attractivité. Elles constituent ainsi de véritables acteurs du développement territorial.

Par exemple les crèches de l'ESS sont également de formidables lieux de prévention. Elles se saisissent bien souvent de leur activité d'accueil de jeunes enfants comme levier d'inclusion d'autres publics vulnérables. Elles assurent une gestion efficace et professionnelle, tout en garantissant une ouverture à toutes les familles, y compris les plus exclues.

Lors d'une gestion déléguée de services, faire appel à l'ESS :

- Aucun investissement financier et humain, pour créer la structure
- Possibilité d'ouverture d'un nouvel équipement et de reprise.
- Implication des soutiens et usagers potentiels
- Travail en étroite collaboration avec les services de la Ville, la CAF, la PMI
- Service adapté au Territoire
- Délégation de la gestion des ressources humaines et les frais de gestion liés à la vie de la structure, sur le long terme



AGAPI est une coopérative créatrice de crèches écologiques et solidaires sur le territoire francilien. La structure créée en 2007, agit sur le territoire de l'Île-de-France pour l'activité des crèches coopératives et développe une branche formation à l'échelle nationale depuis 2018.

AGAPI propose aux collectivités locales d'implanter sur leur territoire des structures d'accueil de jeunes enfants innovantes, destinées aux enfants de 10 semaines à 4 ans en mettant en place :

- Une démarche coopérative, démocratique, dans la gestion de nos établissements associant les salariés et les parents aux principales décisions qui font vivre la structure au quotidien dans le cadre d'assemblées générales.

- Un projet pédagogique fort tourné vers la découverte de la nature, le développement durable. L'accueil des diversités, également un point fort du projet d'AGAPI, se traduit notamment par la prise en charge d'enfants en situation de handicap et une démarche d'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle des familles au travers de places dédiées ainsi qu'au travers de nos recrutements sur l'ensemble du territoire francilien.

En parallèle, la structure a développé une branche formation Petite Enfance visant à proposer une approche innovante de la formation à tous les professionnels de la petite enfance

En tant que SCIC (Société Coopérative d'Intérêts Collectifs), d'un point de vue économique, AGAPI fonctionne comme un établissement d'accueil à gestion associative ou privée classiques. La coopérative propose donc une troisième voie aux collectivités pour la création de nouvelles places de crèches dans les années à venir.

Dans le détail, les établissements AGAPI sont financés par la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville selon les cas, les Départements, en fonction des politiques locales. La coopérative propose également des places aux employeurs de toutes tailles (TPE, PME, Grand Groupe). La principale différence avec les acteurs privés à but lucratif réside dans une gestion désintéressée et une pédagogie innovante.

Sur le plan économique enfin, et non des moindres, la grande différence réside dans l'objectif de rentabilité et dans son utilisation. Dans les SCIC, la rentabilité ne sert pas des actionnaires privés mais l'établissement lui-même ainsi que ses salariés et donc les usagers. Si la coopérative fait des bénéfices, ils sont redistribués aux salariés et réinvestis dans la Société Coopérative, pour asseoir sa solidité financière sur le long terme, pérenniser les emplois créés et renforcer la qualité de service pour les familles sur la commune.

En termes de gouvernance, les salariés qui deviennent sociétaires disposent de droits de vote leur permettant de participer aux Assemblées Générales où y sont débattus les principaux sujets clés de la vie de la coopérative et de sa gestion. Les parents peuvent également devenir sociétaires tout comme les Municipalités.

AGAPI est né d'une volonté de créer une entreprise avec un objectif social affirmé dans le champ de l'enfance en général. Assez rapidement après la création d'AGAPI, des enjeux tant sociétaux que sectoriels ont rapidement été identifiés :

- Impact de la perte de sens des professionnels petite enfance et explosion du turnover dans les crèches
- Attentes plus globales d'entreprises humaines, dont le capital serait un moyen et non une finalité pour atteindre un objectif de RSE

TÉMOIGNAGE : AGAPI

Les parents, salariés, sont invités à devenir sociétaires de la Société Coopérative pour sa gouvernance permettant ainsi de renforcer le lien entre les citoyens l'établissement d'accueil et son territoire, sa ville. La coopérative travaille également avec des entreprises franciliennes diverses et variées, dont un tiers sont issues de l'ESS. Enfin, elle développe des partenariats avec les associations des territoires où elle est implantée et développe des emplois pour les personnes qui en sont éloignées.

AGAPI a noué des partenariats avec des municipalités, en particulier les Villes d'Argenteuil, de Noisy-le-Sec, de Bondy et bientôt à Paris et Livry-Gargan. La coopérative construit avec elles les projets d'implantation de nouvelles structures et est en lien constant ensuite pendant l'exploitation de l'établissement. La co-construction est inhérente à la démarche d'AGAPI, s'inscrivant dans une économie inclusive, et le lien avec la Municipalité est pour cela extrêmement important.

Site : <https://www.agapi.fr/>



FICHES OUTILS

Définition et principes :

Le statut des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif ou SCIC a été créé en 2001.

Leur lucrativité est limitée et leurs activités sont nécessairement d'utilité sociale. Leur agrément préfectoral a été abrogé en 2012. Les SCIC adoptent une forme de société commerciale (SA, SAS, SARL) avec des règles spécifiques à leur forme coopérative.

Cela implique :

- Une gestion démocratique, donc le principe d' « une personne égale une voix » quel que soit le nombre de parts sociales souscrites par chaque sociétaire
- Des excédents principalement mis en réserves impartageables (réinvesties dans le développement ou pour se pérenniser) ce qui justifie leur exonération d'Impôts sur la Société
- L'impossibilité de redistribuer indirectement des subventions en dividendes

LES SCIC

44

Fonctionnement :

Une des spécificités des SCIC étant le multi-sociétariat (fait de réunir plusieurs catégories d'acteur.trices servant les mêmes intérêts)

Les sociétaires de la SCIC ont tous une double qualité (associé salarié, associé partenaires, associé usagers...) et sont répartis en fonction des collèges décidés par la coopérative.

Une SCIC doit dès lors obligatoirement associer 3 types d'acteurs au minimum, dont nécessairement des producteurs (salariés, sinon bénévoles) et des bénéficiaires.

Elle n'a pas nécessité de capital minimum (hormis en SA, où il n'est alors pas de 36K€ mais de 18,5K€), une SCIC peut donc être créée à partir de 3€ et 3 associé.e.s réparti.e.s dans trois collèges.

SCIC et collectivités :

Outre les Entreprises Publiques Locales, la SCIC dont l'ancrage territorial est ainsi favorisé, est la seule forme de société commerciale pouvant intervenir dans tous les domaines d'activité.

Une ou plusieurs collectivités territoriales (ou un de leurs établissements publics) peuvent y prendre part dès lors que l'une de leurs compétences au moins est servie par l'objet social de la coopérative. Ceci dans la limite maximum de 50% du capital social de la SCIC (20% jusqu'en 2014). Enfin les SCIC sont évidemment éligibles à l'agrément ESUS, aux subventions, ou encore aux marchés publics sociaux réservés à l'ESS.



Associations de préfiguration:

Les coopératives étant les seules formes de société dans lesquels une association peut se transformer, il est fréquent de préfigurer une SCIC par la création ou reprise d'une association en amorçage. Des collèges de votes peuvent être mis en place afin d'équilibrer si besoin la représentation de certaines catégories d'associés. Hormis lors de l'assemblée générale annuelle qui est singulièrement démocratique et en dehors de l'audit coopératif quinquennal par un réviseur agréé, la SCIC fonctionne au quotidien comme une société commerciale ordinaire, bien que sa politique économique et sa gouvernance s'adaptent le plus souvent à la culture de ses membres.



Un modèle en forte croissance :

Tandis qu'en 2007, on recensait 112 SCIC sur le territoire national, elles étaient près de 1000 en 2018 (dont une centaine en Île-de-France) pour plus de 2 300 emplois, en progression de 15% par an.



Pour aller plus loin :

Les-scic.coop

Les SCIC : Le Labo de l'ESS

Les SCIC et les collectivités : RTES Juillet 2019

Qu'est-ce qu'un pôle territorial de coopération économique :

Reconnus par l'article 9 de la loi ESS de Juillet 2014, les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) sont des regroupements de divers acteurs socio-économiques à l'échelle d'un territoire. Il s'agit d'associations, de coopératives, de collectivités territoriales, d'entreprises classiques, de travailleurs indépendants, d'universités, etc. Ceux-ci décident de coopérer en développant des projets innovants et durables répondant aux besoins du territoire.

La forme juridique du PTCE n'est pas imposée. En termes d'activité il peut prendre la forme d'un coportage d'activités économiques novatrices demandant l'apport de compétences de chacun.es. Ce groupement peut aussi tourner autour de la mise en commun de ressources (foncières, humaines, etc.) et de compétences.

Tout comme sa forme, l'échelle territoriale du PTCE n'est pas imposée par la loi, il peut être créé à l'échelle d'une Ville, d'un l'EPCI, ou même d'un département. Les secteurs d'activités des PTCE sont divers et variés car ceux-ci s'adaptent aux différents contextes, compétences et besoins locaux. Ainsi il est possible de créer un PTCE sur l'alimentation, les éco-activités, le textile, ou même tous secteurs confondus.



LES PTCE

47

Le PTCE un outil vertueux pour les territoires.

Tout d'abord car il permet de changer des méthodes de travail habituelles entre acteur.trices économiques en appliquant les bonnes pratiques de l'ESS. La compétition est délaissée au profit de la coopération économique.

La primeur des objectifs sociaux, environnementaux, et de l'ancrage local créent un terrain favorable de mutualisation et de coopération entre les acteurs.

Grâce à l'activité engendrée, le PTCE permet de créer de l'emploi qualitatif et non délocalisable. Mieux encore il constitue un véritable outil de revitalisation pour les territoires sinistrés (économiquement et socialement), en recréant même certaines filières. Il aide aussi au développement économique de ses membres, facilitant ainsi leur pérennité.

Enfin, il favorise l'attractivité du territoire via de nouveaux services à la population et aux entreprises.

Pour aller plus loin :

Le Labo de l'ESS : Les PTCE

L'Avise Annuaire des PTCE



COMMANDE PUBLIQUE

48

La commande publique est un enjeu essentiel du développement de l'économie sociale et solidaire. Le Plan National pour l'Achat Public Durable 2015-2020 affiche l'objectif ambitieux d'atteindre 25% de marchés comprenant au moins une disposition sociale et 30% de marchés dotés d'au moins une mesure environnementale.

Pour arriver à ces objectifs, le paysage juridique actuel est tout à fait favorable, offrant des outils multiples et simplifiés, depuis l'entrée en vigueur du code de la commande publique en avril 2019.

Un marché public comporte une disposition sociale si :

L'objet du marché (article 5 du code des marchés publics) comporte une dimension sociale, comme par exemple : « prestations de services réservées à des structures employant des handicapés » ; cet objet donne lieu à l'inscription d'au moins une clause contractuelle dans le marché.

La dimension sociale est prise en compte dans les spécifications techniques (article 6 du code des marchés publics) ; par exemple : « le matériel doit être adapté à une utilisation par une personne handicapée »



COMMANDE PUBLIQUE

49

La dimension sociale est prise en compte dans les conditions d'exécution du contrat qui comportent au moins une clause sociale comme l'insertion par l'activité économique (article 14 du code des marchés publics) ou le recours aux structures employant une majorité de travailleurs handicapés (article 15 du code des marchés publics). Un ou plusieurs critères d'attribution à caractère social (article 53 du code des marchés publics) sont pris en compte, assortis d'au moins une clause contractuelle associée au(x) critère(s). Les critères sociaux éventuellement utilisés pour juger et classer les offres ne sont considérés que dans la mesure où leur utilisation a pour conséquence d'entraîner l'inscription d'au moins une clause dans le contrat.



Un marché public comporte une disposition environnementale si :

L'objet du marché (article 5 du code des marchés publics) comporte une dimension environnementale, comme par exemple : « prestation de services de restauration avec des produits issus de l'agriculture biologique » ; cet objet donne lieu à l'inscription d'au moins une clause contractuelle dans le marché La dimension environnementale est prise en compte dans les spécifications techniques (article 6 du code des marchés publics). Cela peut se faire par la définition d'exigences équivalentes à celles des écolabels (écolabel européen par exemple) des exigences de performance (par exemple : « automobile émettant moins de 110g CO₂/km ») ou de méthodes et processus de production (par exemple, « l'électricité doit être produite à partir de sources d'énergie renouvelable »).

La dimension environnementale est prise en compte dans les conditions d'exécution (article 14 du code des marchés publics) du marché (par exemple : « collecte et recyclage des déchets produits »)



Aller plus loin :

Faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique (DAJ/OECP – juillet 2019)

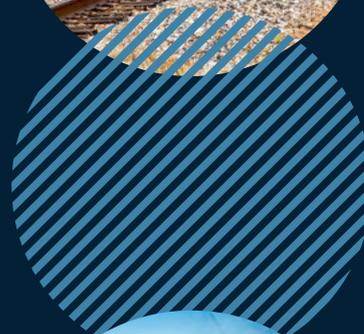
L'achat public innovant (DAJ/OECP – juin 2019)

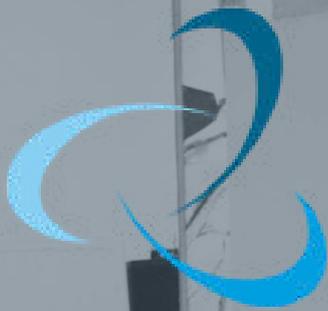
Guide sur les aspects sociaux de la commande publique (OECP – août 2018)

Maximilien <https://www.maximilien.fr>

Les leviers pour faciliter et développer les relations avec les structures de l'ESS

- Faire le point sur son bilan ESS : les forces et faiblesses de son territoire, les secteurs où l'ESS est présente, là où elle tend à croître, etc...
- Former tous les responsables publics à l'ESS, et non plus seulement les responsables marchés
- S'attacher à connaître l'ESS et entretenir son interconnaissance, au moyen de conventions d'affaires par exemple, qui permettent un meilleur sourçage des entreprises de l'ESS de son territoire et de ses différents réseaux
- Rédiger un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable ambitieux
- Intégrer des exigences sociales et environnementales à ses achats
- Faciliter l'accès des TPE et PME à la commande publique
- Développer des marchés réservés aux entreprises qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés
- Entretenir des relations de travail avec les facilitateurs de clauses sociales de son territoire, qui permettent notamment de mieux calibrer les clauses d'insertions
- Encourager les achats innovants.





cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire **Île-de-France**

La Cress Île-de-France remercie

Les membres de la commission plaidoyer territorial et les contributeurs.trices : Michèle Clayzac, Alexandre Moreira, Cécile Espaignet, Aurélien Danaes, Marguerite Christopol, Benjamin Gueraud-Pinet, Karen Ganisly, Karim Bechara, Fanny Lebrech, Thomas Moliner, Francine Mangel, Flavien Guitarre, Line Bobi, Antoinette Vroom, Leo Voisin, Sorayah Mechtouh.

Les organisations contributrices : la Mutualité française Île-de-France, l'URIOPSS Île-de France, l'URSCOP Île-de-France, le GRAFIE, Agapi, La Ligue de l'enseignement 95 et 91, ESSpace, le 100 Ecs, Finacoop, la BRED, Mam'Ayoka, Casaco, le Phares, l'ESAT Vivre, Amunanti...

Sans oublier l'ensemble de ses membres, de ses élu.es et de ses salarié.es.



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire **Ile-de-France**

Cress Île-de-France :
3 rue de Vincennes 93100 Montreuil

Pour plus de renseignements sur la Cress :
Contact@cressidf.org

Pour plus de renseignements sur ce guide :
Sorayah MECHTOUH
Sorayah.mechtouh@cressidf.org

Pour rejoindre le Club des Collectivités :
Leo.voisin@cressidf.org

Pour rejoindre la Cress Île-de-France :
Sorayah.mechtouh@cressidf.org

Vous souhaitez recevoir de nouvelles fiches chaque semaine ?

[Inscrivez-vous ici](#)



/Cressidf



contact@cressidf.org



@CRESS_IDF



Wwww.cressidf.org

Publication de la commission plaidoyer territorial de la Cress Île de France :
Directeur de la publication : Eric Forti, Rédactrices en cheffe : Michèle Clayzac et
Sorayah Mechtouh. Crédits Photos : Davide Del Giudice, Margot L'Hermite, Jérémie
Wach Chastel